

**LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)**

**L'ORNE**

Département du CALVADOS (14) / Commune de RANVILLE (14860)

Texte juridique de référence : Décret du 08/07/1851 / Décret du 25/08/1856

Limite	Observations
<p>A la hauteur du château de Bénouville, ligne passant par la chapelle du château et par la tête du nouveau lit de l'Orne, dans les marais de Ranville</p>	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte original non trouvé. Source utilisée : liste ministérielle 2002</p> <p><b>Aspects géographiques :</b>            Château (et chapelle) de Bénouville mentionné sur le Scan Littoral.            Incertitude concernant la localisation de la « tête du nouveau lit de l'Orne dans les marais de Ranville ». Aucune information transmise par les services compétents.</p> <p>Positionnement <b>approché</b> (incertitude &lt; 500 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :

